

# Projet ASSAb

Favoriser l'accès aux droits, l'accès aux soins et la continuité des soins  
des personnes sans abri à Marseille

---

## Bilan du projet par action en 2023



## **Table des matières**

<b>Introduction : évolution du cadre de l'action sur 2023 .....</b>	<b>3</b>
1.    Cadre général .....	3
2.    Réflexions sur le projet .....	3
Engagement du comité technique .....	3
Impacts sur l'équipe salariée et son activité .....	4
<b>Favoriser l'accès aux droits .....</b>	<b>6</b>
1.    Droits relatifs à la couverture maladie.....	6
2.    Accès aux droits : domiciliation .....	6
<b>Favoriser l'accès et la continuité des soins.....</b>	<b>7</b>
3.    Soutien aux Permanences d'accès soins santé (PASS).....	7
4.    Groupe d'échange infirmerie d'hébergement d'urgence .....	8
5.    Soutenir les structures bas seuil.....	8
6.    Favoriser la prise en charge hospitalière au-delà des PASS et des urgences .....	9
Accès aux produits de santé pour les patients sans droit.....	9
Structuration et développement d'une consultation spécifique à l'hôpital européen Marseille.....	10
Difficultés relatives aux sorties d'hospitalisation.....	10
<b>Favoriser la création d'espaces de coopération .....</b>	<b>11</b>
7.    Groupe mutualisation .....	11
8.    Collectif d'aide alimentaire : dispositif alimenter d'abord (DADA).....	12
9.    Groupe de travail équipes mobiles.....	13
10.    Coordination des maraudes .....	14
11.    Mise à jour et développement des outils du réseau .....	14
Site internet du projet ASSAb, <i>HTTPS://PROJETASSAB.ORG/</i> : .....	14
Application PRÉSantés : outil numérique d'aide à l'orientation socio-sanitaire .....	14
12.    Sollicitation sur d'autres groupes de travail et sollicitation par les partenaires .....	15
<b>Lutter contre les stigmas et la discrimination .....</b>	<b>17</b>
13.    Sensibilisation à la prise en charge des personnes en situation de précarité à l'école des Marins Pompier de Marseille .....	17
<b>Favoriser l'objectivation des besoins.....</b>	<b>17</b>
14.    Dénombrement des personnes sans abri ayant accède a un lieu d'accueil bas seuil.....	17
15.    Nuit de la solidarité .....	18
16.    Observatoire des pauvretés .....	19

# **Introduction : évolution du cadre de l'action sur 2023**

## **1. Cadre général**

En 2023, l'équipe de coordination du projet ASSAb se compose de 2 salariés. Un coordinateur à 0.6 ETP et une assistante administrative à 1 ETP

En 2022 les membres du comité technique ont travaillé sur le plan d'action afin de prioriser certaines d'entre elles (annexe 1) et de le mettre en adéquation avec les dynamiques en cours dans le champ de la grande précarité à Marseille (annexe 2).

Ainsi, les différentes actions du projet ont été priorisées tout en gardant les cinq mêmes grands axes de travail

- Lever les complexités et barrières administratives concernant l'accès aux droits ;
- Favoriser l'accès et la continuité des soins en œuvrant à une meilleure coordination et implication des hôpitaux dans la prise en charge des personnes sans abri ;
- Favoriser la création d'espaces de coopération en continuant à structurer le réseau santé-précarité à l'échelle du territoire de Marseille ;
- Favoriser l'objectivation des besoins en poursuivant l'amélioration de la connaissance du public, et des besoins et des ressources disponibles sur le territoire ;
- Lutter contre les stigmas en poursuivant la formation des acteurs du champ santé-précarité

En 2023, un double mouvement a conduit l'activité de l'équipe de coordination du projet. D'un côté il s'est agi de poursuivre les actions prioritaires en cours ; d'un autre côté une partie du travail a consisté à poursuivre les réflexions amorcées en 2022 sur les dynamiques en cours dans le champ santé précarité avec lesquelles le projet se trouve en prise.

## **2. Réflexions sur le projet**

### **Engagement du comité technique**

Un certain nombre de constats avaient été posés en 2022 sur la transformation du champ santé/précarité post cirse sanitaire. En réaction une tentative de nettoyage du plan d'action du projet a été amorcée à l'été 2022. Malgré cela la charge de travail reposant sur l'équipe de coordination n'a pas diminuée.

D'un côté, la majorité des actions suspendues lors du travail de nettoyage du plan d'action ont redémarré dans les mois qui ont suivi. Relancé par un partenaire, associatif ou institutionnel, du réseau, ces remise en route ont

systématiquement inclue la coordination ASSAb dans ce travail, en position d'appui, soutiens ou expertise.

D'un autre côté, l'émergence de nouveaux acteurs ou de nouveaux dispositifs sur le territoire a fortement sollicité la coordination ASSAb sur différents niveaux : information des nouveaux acteurs sur le réseau existant, éclairage et conseil auprès des porteurs de projets à venir, recherche et centralisation d'information sur les nouveaux dispositifs créés ou à venir.

Face à cette nouvelle situation, une réunion stratégique exceptionnelle des tutelles/financeurs du projet s'est tenue au mois de mars 2023. Elle a permis d'acter la fatigue de l'équipe en place, le sous dimensionnement de sa dotation face à la charge de travail mais aussi d'éclairer un certains dysfonctionnements organisationnels ou structurels dans le déploiement du projet.

Ce travail de réflexion sur les transformations du champ santé /précarité s'est poursuivi lors d'une journée de travail le 4 octobre suivi d'une autre demi-journée le 21 novembre avec les membres du comité technique. Une autre demi-journée de travail s'est aussi tenue le 19 décembre sur la même thématique avec l'inter-associatif.

Il ressort de ces temps de réflexion la nécessité de retravailler dimensionnement du plan d'action et dotation du projet afin de le repositionner sur les actions et activités où l'intervention de l'équipe de coordination serait la plus efficiente. Il apparaît aussi, à l'issue de l'ensemble des temps de travail conduit à ce propos sur les 18 derniers mois, que les moyens humains dont dispose actuellement le projet dans son fonctionnement courant (équipe salariée et temps consacré par les différents membres du comité technique) ne permettent pas de faire déboucher ces constats et réflexions sur des solutions opérationnelles. Un accompagnement à l'élaboration de cette évolution du projet par une équipe extérieur dédiée semble alors nécessaire.

### **Impacts sur l'équipe salariée et son activité**

Ces différents éléments ont eu un impact direct sur l'équipe salariée du projet. Face à la complexité de la situation et à l'épuisement qui en découlait, le coordinateur a cessé son activité pendant trois mois (juillet, aout, septembre). L'assistante du projet n'a, quant à elle, pas souhaité renouveler son contrat qui a donc pris fin le 30 juin. La coordination du projet a donc été mise en veille pendant cette période de trois mois.

Par la suite et face à la nécessité de poursuivre les réflexions sur le réaménagement du projet, aucun nouveau recrutement n'a été lancé pour remplacer le poste d'assistante projet en 2023.

La coordination a donc été assurée en mode dégradée sur le second semestre 2023. Sur ce second semestre, le coordinateur a donc concentré son activité sur :

- Réponses aux sollicitations d'appui quotidien (situations complexes, nouveaux projet)

- Participation aux groupes de travail lancés ou animés par d'autres (GT équipes mobiles ; Coordination des maraudes ; Veille sociale départementale ; Nuit de la solidarité ; Observatoire hébergement ; observatoire des pauvretés ; collectif Alerte...)
- Diffusion d'information (newsletter, relai des outils réseau)

Deux actions menées, en propre, par la coordination du projet ASSAb ont été poursuivies sur cette période :

- Groupe de travail sur les sorties d'hospitalisation
- Recensement 2022 des personnes sans abri

## Favoriser l'accès aux droits

### 1. Droits relatifs à la couverture maladie

Initialement, cette action s'est développée à partir d'un travail exploratoire de la CPAM avec la PASS Rimbaud pour la possibilité de faire des ouvertures de droits accélérés pour les personnes sans chez soi. Le projet ASSAb fut sollicité pour faire un état des lieux des structures bas seuil du centre-ville afin de travailler au développement des conventionnements permettant l'ouverture accélérée des droits santé.

Ce travail aboutit à l'extension du dispositif de conventionnement entre la CPAM et les structures permettant l'ouverture de droits accélérés (AME, PUMA, CSS) et l'instauration d'un dialogue entre la CPAM et ses partenaires.

Dans les années suivantes ce dispositif s'est étendu au département, puis à la région avant d'être nationalisé. Cette extension du dispositif, et la multiplication des conventionnements a transformé les modalités relationnelles des partenariats (plus modélisées et protocolisées, moins souples et adaptables au cas par cas).

Après la crise sanitaire, le cœur du travail s'est concentré sur le lien partenarial qu'il a fallu retisser entre les services de la CPAM et les travailleurs sociaux des structures conventionnées en 2020,2021, un groupe de travail réunissant travailleurs sociaux et représentant des services de la CPAM a été mis en place pour travailler sur les difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux des structures conventionnées. Ce travail a débouché sur la rédaction d'un « document de référence », non officiel, présenté sous forme de question/réponse.

Le document de référence faisant la navette entre les services de la CPAM et les partenaires des conventionnements a fait 2 renvoi en 2022 en suivant les évolutions réglementaires (en 2021 avec la réforme de l'AME et en 2022 avec les modifications liées aux modalités d'enregistrement des personnes physiques au registre national).

Le passage de ce document de référence sous forme de livret. Qui était prévu pour l'année 2023 n'a pu aboutir, faute de moyens matériels et humains nécessaires à sa réalisation.

### 2. Accès aux droits : domiciliation

Dans le cadre du projet ASSAb, un groupe de travail piloté par la DDCS s'est réuni entre 2011 et 2016. Il réunissait la DDCS, les acteurs de la domiciliation et les institutions concernées par les attestations de domiciliation (CAF, CPAM,

Poste, Banque, etc). Ce groupe a produit un état des lieux de la domiciliation et des difficultés rencontrées par chacun de ces services et institutions.

Sur la base de cet état des lieux, le schéma départemental de la domiciliation a été publié en 2017 puis mis à jour en 2018.

Malgré l'importance du travail accompli, les difficultés listées en 2016 demeurent. L'ensemble des partenaires du projet ASSAb équipes de terrain comme institutions ne trouvant pas d'issue à l'échelle qui est la leur, un bilan du travail réalisé a été présenté au comité de pilotage du projet en novembre 2018.

En 2019, la DRDJSCS s'engage sur la mise en place de groupes de travail en vue d'animer la mise en œuvre du schéma départemental contenu dans le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD) mais cela n'a pu être fait, faute de moyen.

En 2022, une expérimentation prévue pour durer 2 ans a permis à la DDETS de financer 8 structures associatives pour leur action de domiciliation. Le 7 novembre 2022, la DDETS lance un nouveau groupe de travail dédié aux questions liées à la domiciliation.

En 2023, les associations financées à titre expérimentale continuent de domicilier leurs usagers. Une réflexion est amorcée auprès des centres d'hébergement d'urgence pour voir dans quelle mesure il serait possible qu'ils assurent directement la domiciliation des personnes qu'ils accueillent.

Parallèlement à cela un travail est initié avec le CCAS de la ville de Marseille pour permettre aux mineurs non accompagnés non pris en charge par une association d'être domiciliés par leur service. Une première expérimentation démarre dans le courant de l'année avec l'agence CCAS des Chartreux. En fin d'année les réflexions se poursuivent pour voir s'il serait possible d'étendre ce dispositif à l'ensemble des bureaux CCAS de la ville.

## Favoriser l'accès et la continuité des soins

### 3. Soutien aux Permanences d'accès soins santé (PASS)

Les différentes PASS du territoire s'étant considérablement développées depuis la création du projet ASSAb, un soutien particulier à ces dispositifs en y dédiant une action spécifique ne semble plus pertinent. Celle-ci a donc été mise en retrait lors de la révision du plan d'action.

Pour autant, en 2022, le soutien apporté par le projet aux PASS a perduré notamment auprès de la PASS de Ville, première PASS associative à Marseille. Initialement porté par Médecins du Monde ce dispositif expérimental a été transféré cette année à une association créée pour l'occasion : La Pass De Ville Marseille. La coordination ASSAB fait partie du comité de pilotage du dispositif et communique régulièrement pour informer les partenaires des modalités de fonctionnement et modalités d'adressage liées à la prise en charge des publics.

Le même travail a été réalisé auprès des PASS hospitalières grâce à des échanges réguliers avec la coordination des PASS ou les responsables des différentes unités.

En septembre 2023 l'hôpital européen a ouvert un PASS. La coordination ASSAb a relayé l'information de cette ouverture auprès de l'ensemble du réseau et échange régulièrement avec l'équipe de cette nouvelle structure, aussi bien autour de situations particulière que de réflexion plus globale sur son développement et l'ancrage de ses partenariats.

#### 4. Groupe d'échange infirmerie d'hébergement d'urgence

Ce groupe de travail réuni régulièrement les infirmeries des hébergements d'urgence de l'Unité d'Hébergement d'Urgence (UHU) de la Madrague et de l'Accueil de Nuit Saint-Jean-de-Dieu (Forbin)

L'objectif d'accès aux soins est de soutenir les soignants des structures d'accueil à bas seuil d'exigence notamment sur la planification d'une activité santé orientée vers le droit commun et la connaissance du réseau. L'objectif de continuité des soins est de faciliter la coordination des parcours de soins à partir de la mutualisation de l'activité santé des structures bas seuil.

Avec la possibilité de reprendre les échanges en présentiel en 2022, le dialogue a repris entre les pôles santés de ces hébergements. Quatre rencontres ont pu être organisées. Indépendamment de ces temps d'échanges communs, des rencontres individuelles ont aussi eu lieu avec chaque structure (2+2). Le travail s'est centré cette année-là sur la révision et la remise en place des procédures et protocole élaborés avant la crise notamment la procédure de contact tri-partite (hébergement/115/services hospitaliers) en sortie d'hospitalisation (cf. Annexe 3).

Sur la première partie de l'année 2023 le travail s'est concentré sur les modalités de transfert d'hébergés entre différents les différents centres d'hébergement, en impliquant le 115 dans la réalisation de ce travail (réunions de janvier, février et mars).

Le travail a ensuite été suspendu le temps que l'UHU de la Madrague déménage et s'installe sur un nouveau site d'hébergement : La Minoterie. Une réunion a eu lieu sur ce site au mois de mai, réunissant 115, Forbin et équipe de la Minoterie.

Les réunions ont ensuite été suspendues pour la suite de l'année pour des raisons internes à chaque participant : arrêt de la coordination ASSAb, ouverture des LHSS Forbin, renouvellement intégral de l'équipe soignante de la Minoterie, changement de cheffe de service du 115.

#### 5. Soutenir les structures bas seuil

La coordination d'ASSAb répond dans la mesure de ses moyens aux sollicitations individuelles des structures d'accueil à bas seuil d'exigence du réseau. Les questions ou problématiques sont relatives à la situation particulière d'un hébergé, d'une personne accueillie ou accompagnée, pour laquelle la structure

partenaire est en quête de solution et à cours d'idée. Les sollicitations peuvent aussi relever de questions qu'une structure se pose sur une évolution souhaitée ou à venir dans son mode de fonctionnement et pour laquelle elle cherche des pistes de réflexion ou des contacts de partenaires susceptibles d'être intéressés par leur projet.

Ce travail de coordination ne relève pas d'une action particulière du projet mais fait partie intégrante de sa mission, au croisement du centre ressource et de la coordination de réseau.

Cette activité est menée au long court et s'est poursuivie tout au long de l'année 2023 (à l'exception des trois mois d'arrêt de fonctionnement, évidemment). On note dans la seconde partie de l'année un augmentation sensible des sollicitations institutionnelles, notamment de la part de la ville de Marseille (Nuit de la solidarité, consommation de crack, hospitalisation sans consentement...) et de la DDETS (coordination des maraudes, référencement accueil de jour, situation sanitaire complexe...).

## 6. Favoriser la prise en charge hospitalière au-delà des PASS et des urgences

La place de l'hôpital dans l'accès et la continuité des soins pour les personnes sans abri est en questionnement depuis 2018, notamment à partir du travail mené sur les difficultés constatées en sortie d'hospitalisation. Ainsi, améliorer l'implication des hôpitaux ou mieux coordonner les entrées et sorties d'hospitalisation avec le fonctionnement des structures de l'urgence sociale était un axe prioritaire de la dernière feuille de route du projet ASSAb.

De fait cette activité globale autour de la prise en charge hospitalière, regroupe plusieurs actions du projet.

### Accès aux produits de santé pour les patients sans droit

La non délivrance de traitement pour les patients sans droit en sortie d'hospitalisation fait partie des difficultés qui ont le plus rapidement été identifiées au travers des fiches de signalement. Faisant suite à un premier rapport réalisé par l'OMÉDIT en 2016 sur l'accès aux produits de santé pour les patients sans droit, le groupe de travail dédié à cette question a été relancé. Ce groupe, animé par la coordination régionale des PASS, regroupe aussi l'ARS, l'OMÉDIT, Médecins du monde et le projet ASSAb. Il a abouti la publication d'une procédure diffusée par le DG de l'ARS à l'ensemble des services de santé publics et privés de la région.

Malgré les travaux de ce groupe, bon nombre de patients sortent des services hospitaliers avec des prescriptions qu'ils ne pourront pas honorer, faute de droit santé effectifs.

Faute d'avancée notable, ce groupe de travail ne s'est pas réuni en 2023. Pour autant, après une première diffusion de son travail auprès des cadres sociaux des hôpitaux, dans le cadre du GT sortie d'hospitalisation, le projet ASSAb a rappelé l'existence de ce travail, son cadre de réalisation et les textes de lois et

obligations légales sur lesquelles il repose, et rediffusé la procédure validée par le DG de l'ARS. Le LHSS de la Minoterie et l'ADJ Bouès les mobilise régulièrement lors d'échange avec les hôpitaux autour de situations problématiques.

### **Structuration et développement d'une consultation spécifique à l'hôpital européen Marseille**

L'appui d'ASSAb au développement et à la structuration d'une consultation spécifique au sein de l'Hôpital européen Marseille (HEM) fait partie du plan d'action depuis 2015. Cette consultation de médecine générale se tenait le jeudi après-midi au sein du service des urgences de l'HEM. Elle fonctionnait sur convention et s'adressait à des patients orientés par les centres d'hébergement de Forbin et d'Hospitalité pour femme (HPF).

Cette action a été suspendue à partir du premier confinement de mars 2020. En 2021, cette action est toujours ajournée pour cause de réorganisation durant la crise sanitaire. L'aide-soignante qui assurait l'accompagnement des hébergées entre Forbin et l'HEM n'a pas été remplacée depuis sa démission fin août 2020

La nouvelle équipe de direction de l'hôpital européen qui a pleinement pris ses fonctions en janvier 2023, s'est appuyé sur les mobilisations internes préexistantes pour mobiliser l'ARS sur cette question et sortir du cadre précédent de petit dispositif informel. En septembre 2023 une PASS adulte de médecin générale a ouvert ses portes au sein de l'hôpital !

### **Difficultés relatives aux sorties d'hospitalisation**

Les difficultés rencontrées par les personnes de la rue et les équipes qui les accompagnent à la suite d'une sortie d'hospitalisation sont une préoccupation constante et régulière des professionnels du réseau. En 2018, une fiche de signalement a été élaborée en groupe de travail pour recenser ces situations et y travailler. C'est sur la base de ce premier travail qu'ont été mises en place la procédure contact tri-partite 115/hébergement d'urgence/hôpitaux et la fiche d'identification des situations sanitaires non adaptées à un accueil en centre d'hébergement d'urgence (cf. Annexe 3). Ce travail est aussi venu appuyer la relance du Groupe de travail « Accès aux produits de santé pour les patients sans droit » animé par la coordination des PASS et l'Omédit Paca.

Suite à la crise sanitaire, l'ensemble de ces procédures ont pu être révisées et remises en fonctionnement dans le courant de l'année 2022.

Dans le même temps, un premier état des lieux des difficultés rencontrées par les services hospitaliers a pu être réalisé, notamment sur la question des sorties d'hospitalisation pour les patients sans abri ; principalement les difficultés à joindre le 115 et à trouver une place d'hébergement lorsque c'est nécessaire.

Après deux réunions de préparation inter-institutionnelle (ARS, DDETS, ASSAb), un groupe de travail mixte rassemblant la majorité des acteurs concernés a pu être mis en place (ARS, DDET, 115, hébergement d'urgence, cadre sociaux hospitaliers APHM et Hôpital européen). Deux réunions de ce groupe se sont tenues en 2023 (juin et décembre).

La première séance a permis de présenter la diversité des situations, l'étendue de la problématique, de lister l'ensemble des points de blocage dores et déjà identifiés et d'imaginer des solutions pouvant être rapidement mises en œuvre, au moins pour les situations sanitaires les plus simples : respect des procédures existantes, remise en service de places d'hébergement dédiés aux sorties d'hospitalisation. D'autres pistes de travail sont alors identifiées notamment pour les situations sanitaires plus lourdes ne pouvant être accueillies en hébergement d'urgence mais relevant de LHSS, d'ACT ou de SSR pour les patients ayant des droits ouverts.

La seconde réunion du mois de décembre a permis de faire le point sur la mise en application des décisions prises lors du premier temps de travail. Les réaménagements en cours au niveau du 115 ainsi que les baisses de dotation au niveau des places d'hébergement d'urgence ont empêché une réelle mise en œuvre de ce qui avait été acté. Ce nouveau temps de travail a permis de reposer des constats partagés par tous sur les difficultés rencontrés et de ré-ancrez les décisions prises dans un calendrier plus réaliste.

Il a aussi permis d'imaginer le lancement d'un nouveau groupe de travail inter-LHSS pour travailler sur ces questions de sortie d'hospitalisation, entre autres. Ce groupe s'est réuni une première fois le 9 janvier 2024.

Parallèlement à cela l'ARS a pu solliciter la délégue régionale de la fédération de l'hospitalisation privée du sud-est pour voir comment mobiliser certains établissements SSR sur cette question. Cette première rencontre doit avoir lieu le 29 janvier 2024.

## Favoriser la création d'espaces de coopération

### 7. Groupe mutualisation

Le groupe de mutualisation réunit de façon mensuelle les soignants salariés des structures bas seuil du réseau santé-précariat de Marseille. C'est un espace animé par une démarche participative qui recouvre plusieurs objectifs depuis le début du projet :

- « faire réseau » en permettant aux participants de se rencontrer, de se connaître, de faire connaître leur structure et leur activité
- Partager de manière régulière des informations d'actualités concernant les équipes présentes ou plus largement sur le champ de la santé et grande précarité
- Partager des constats, produire des réflexions et élaborer des propositions
- Echanger sur des situations complexes, qu'il s'agisse de situations récurrentes ou de situations particulières

Après une reprise des réunions en 2022 qui a permis de réfléchir sur la portée du groupe et d'organiser une série de rencontres thématiques (spéciale PASS, équipes addictologie, équipes santé mentale), seules deux temps de regroupement ont pu se tenir en 2023. Une première réunion en janvier ayant

pour objectif la transmission d'information autant sur l'actualité des structures présentes (PASS psy, MARSS, LHSS Fontainieu, ADN Forbin) que sur les dispositifs hivernaux.

Le second temps, fut une réunion thématique autour des « nouvelles équipes mobiles infirmières ». Regroupant une trentaine de personnes, elle a permis aux équipes ESSIP, LHSS HLM, EMH et EMSP de se présenter entre elles ainsi qu'aux différents partenaires présents : spécificités, modalités d'intervention et circuit de sollicitation.

## 8. Collectif d'aide alimentaire : dispositif alimenter d'abord (DADA)

Ce collectif lance début 2020 une expérimentation pour 4 mois visant à fournir 100 repas le soir 5 jours par semaine pour 50 personnes mise à l'abri en hôtel 115. La coordination du projet ASSAb accompagne le dispositif depuis sa création sur des aspects méthodologiques et stratégiques ou en participants à l'animation de ses temps de travail. L'intelligence collective nécessaire dont ont fait preuve les trois associations réunies dans ce projet (Armée du Salut, MAAVAR, Saralogisol) et la qualité du partenariat élaboré avec les services de l'Etat (DDETS) sont désormais bien établis

Face à l'institutionnalisation de cette expérimentation qui s'est inscrite dans la durée et est entrée dans le paysage de l'urgence sociale de Marseille, afin de lui donner une identité spécifique, le collectif a décidé de baptiser ce dispositif DADA (Dispositif alimenter d'abord)

En 2021, Action contre la faim a intégré le dispositif pour fournir une évaluation du programme dont les résultats ont été transmis au début de l'année 2022. Par l'analyse des profils, équipements, denrées alimentaires et des dispositifs associés, ce diagnostic visait l'amélioration de l'alimentation des personnes hébergées dans les hôtels.

Le diagnostic élaboré propose un plan d'action dont une partie a été lancées en 2022. Enjeux communicationnels, amélioration du ciblage de l'offre, meilleure connaissance des équipements, etc.

En parallèle, plusieurs associations ont rejoint cet initiative de mise en commun afin de se constituées comme maillon de l'offre alimentaire à Marseille. Le bouillon de Noailles, La Cantina, COCO Velten, La table de Cana, Cuisine du 101 et les coursiers solidaires ont ainsi rejoint le dispositif. Suite à cet élargissement du collectif, la structuration du dispositif a été revue ; instaurant deux instances : une réunion stratégique et une autre opérationnelle, intégrant l'ensemble des associations citées ci-dessus.

Ce dispositif Fait actuellement face à deux enjeux principaux :

- Mettre en place des modalités de distribution ciblées sur les personnes hébergées et leurs besoins plutôt que sur l'accessibilité des hôtels
- Coordonner les différentes modalités d'accès à l'alimentation afin que les personnes cibles puissent se saisir de celle qui leur convient le mieux à

un instant T (livraison de repas préparés, livraison de denrées alimentaire, adressage vers une cuisine partagée – avec ou sans denrées fournies - ).

Depuis fin 2022, l'animation du dispositif est confiée à Action Contre la Faim. Si la coordination ASSAb continue de suivre l'évolution de ce dispositif et pourra se remobiliser en appui si nécessaire, au cours de l'année 2023 l'équipe de coordination s'est progressivement retirée de l'animation du DADA, l'alimentaire n'étant pas un objet central dans sa feuille de route.

## 9. Groupe de travail équipes mobiles

Entre 2018 et 2020, le projet ASSAb a œuvré auprès du 115 pour mettre en place une instance de coordination des équipes mobiles du territoire de Marseille, sans pour autant y parvenir. Durant l'année 2020 et notamment pendant les périodes de confinement, la coordination ASSAb s'est vu confier la coordination des équipes mobiles sanitaires, la DDETS mettant en place en parallèle une instance de coordination des maraudes de distribution alimentaire.

Durant l'année 2021 c'est principalement autour des questions de vaccination contre le Covid-19 que cette coordination des équipes mobiles sanitarisées a porté. Au sortir de la crise Covid la structuration d'une véritable instance de coordination des équipes mobiles était une évidence.

La DDETS lance début juin 2022 un groupe de travail sur cette question, réunissant DDETS, 115, Saralogisol, Association ADJ et Projet ASSAb.

Dans ce premier niveau d'organisation, l'apport de la coordination ASSAb a été :

- d'aider les services de l'Etat à définir le périmètre des équipes à inclure dans cette instance (l'ensemble des équipes mobiles professionnels, soit 15 équipes)
- D'accompagner la mise en place d'une méthodologie de co-construction de cette instance de coordination et de ses objectifs
- De faire remonter les besoins les plus urgents des équipes auxquels il fallait répondre avant tout (disposer d'un moyen de joindre le 115 rapidement, bénéficier de possibilités de mise à l'abri de personnes se trouvant dans des situations de grande vulnérabilité)

La première réunion générale s'est tenue le 4 octobre 2022. Elle a réuni 28 personnes représentant 18 associations ou institution (ARS, DDETS, SIAO, 115, Ville de Marseille, MARSS APHM, Saralogisol, ADDAP13, ASUD, Nouvelle Aube, Amicale du nid, Médecins du monde, LHSS Hors les murs, Action contre la faim, JUST, Association Accueil de jour, ESSIP SAJ, Projet ASSAb). Et une seconde réunion s'est tenue, en décembre, pour échanger sur les besoins des équipes, principalement en termes de mise à l'abri de leur public à des moments critiques de leurs trajectoires de vie ou de soin.

Ce travail de mobilisation de l'ensemble des équipes a permis des mises à jour régulières du poster « équipes mobiles de Marseille » (cf. annexe 4)

Ce groupe de travail s'est réuni trois fois (février, mai et octobre) au cours de l'année 2024. Dans un premier temps le travail a porté sur l'élaboration d'un

cahier des charges en vue de la création de lieux d'accueil dédiés aux publics suivis et accompagnés par les équipes mobiles.

Malheureusement, les restrictions budgétaires auxquelles la DDETS s'est retrouvée soumise n'ont permis d'ouvrir qu'un seul lieu, à l'Armée du Salut, dédié aux femmes seules ou avec enfant. Ce groupe de travail doit poursuivre ses réunions en 2024. Le premier temps d'échange est prévu pour le mois de février autour de la question des adressages et accompagnements des femmes et enfants qui ont depuis intégré cet hébergement de l'Armée du Salut.

## 10. Coordination des maraudes

Parallèlement au GT équipes mobiles, dans le cadre du dispositif hivernal, la DDETS a réuni l'ensemble des maraudes, bénévoles et professionnelles, pour identifier leurs besoins matériels sur la période hivernale, réfléchir à la mise en place d'un système de veille sociale opérationnel et informer les équipes sur les possibilités d'ouvrir des places d'hébergement supplémentaire pour la période hivernale.

## 11. Mise à jour et développement des outils du réseau

L'ensemble des outils, ceux produits par ASSAb comme ceux produit par d'autres, que nous recensons afin de les relayer, sont accessibles depuis une page dédiée sur le site du projet : [Outils du réseau \(projetassab.org\)](https://projetassab.org/)

### **Site internet du projet ASSAb, [HTTPS://PROJETASSAB.ORG/](https://PROJETASSAB.ORG/) :**

Le site internet du projet ASSAb répond à différents besoins :

- Site de présentation générale du projet, de son mode de fonctionnement, et de ses axes de travail
- Moyen de diffusion d'un certain nombre d'informations et d'actualités. Cet usage fut particulièrement utile pendant toute la période de gestion de la crise Covid en relayant des informations actualisées sur les modalités d'accès à la vaccination, une boîte à outil à destination des professionnels, etc... Cette fonction demeure pertinente au long court, notamment par la centralisation de l'ensemble des outils répertoriés produits par les partenaires du réseau ou le relai des différents outils listant les accès à l'alimentation (page la plus consulté du site)
- Espace de diffusion des productions du projet, en termes de recherche et de diagnostic et d'outils réseau. Dernière mise en ligne : poster « Equipe mobile Marseille », mis à jour en mai 2023

Un nettoyage/mise à jour du site doit être effectué en 2024.

### **Application PRÉSantés : outil numérique d'aide à l'orientation socio-sanitaire**

L'application PRÉSantés découle d'une sollicitation du projet ASSAb par le BMPM sur la production d'un outil d'aide à l'orientation socio-sanitaire qui soit complet et adapté à leur pratique. L'outil a été modélisé par les membres du réseau

santé-précarité, les membres de l'équipe recherche-action du programme PRÉSantés Marion Jammayrac stagiaire au BMPM qui en a réalisé une version Béta et l'entreprise de développement informatique (ACSEO) qui en a fait avec ASSAb une version Finale.

Pendant les années 2019, 2020 et 2021 les équipes mobilisées ont pu développer et donner corps aux informations transmises par les partenaires du réseau et par le projet. Ainsi, un long travail a été entrepris sur les données, la présentation et la fonctionnalité de l'application avant sa mise en ligne.

Lancée en Octobre 2021 pour une utilisation grand public, l'année 2022 a été une année test. Bien diffusée et appropriée par les professionnels et bénévoles du réseau, les retours d'utilisateurs permettent d'identifier plusieurs améliorations qui pourraient être apportées à cet outil numérique :

- Améliorer les filtres et le ciblage de la partie recherche, notamment sur une meilleure prise en compte du genre dans les recherches de structure.
- Renforcer la partie « message d'alerte » pour mettre en place un système de notifications
- Implémenter une fonction de géolocalisation
- Améliorer les modalités d'actualisation des données et informations sur chaque dispositif. Trois modalités sont alors possibles : 1/accompagner les équipes sur la mise à jour de leurs propres fiches 2/faire des campagnes d'actualisation 3/Recouper les informations contenu dans PRÉSantés avec celles recensées par d'autres opérateurs. Une discussion s'est engagée à ce propos avec la coordinatrice local du Soliguide, sans que pour l'instant nous ne parvenions à identifier de modalités pratiques et opérationnelles permettant ces transferts d'information de façon simple.
- Mettre en place un système de récolte des données d'utilisation de l'application (nombre de téléchargement, nombre de consultation, type d'information recherchées).

Une page dédiée à l'application regroupant, la présentation de l'appli, les liens de téléchargement et les modalités d'accès pour la mise à jour des fiches de chaque équipe, a été mise en place sur le site internet du projet <https://projetassab.org/application-presantes/>

En 2023, PRÉSantés reste un outil pertinent dans l'aide à l'orientation socio-sanitaire spécifiquement dédiée aux bénévoles et professionnels du secteur. Une mise à jour de sa base de données était envisagée pour l'année 2023 mais n'a pas pu être menée à bien faute de moyen humain. Celle-ci doit être opérée en 2024.

## 12. Sollicitation sur d'autres groupes de travail et sollicitation par les partenaires

La coordination ASSAb est régulièrement sollicité pour son expertise sur la problématique du sans abrisme que ce soit sur l'évaluation de la population, de son vécu et de ses conditions de vie ou sur l'offre de service existante à destination des personnes sans abri.

Plusieurs projets et associations sont entrés en contact avec l'équipe de coordination, principalement lors de phases préparatoires de conception et montage de projet ou dans des moments de réaménagement de dispositifs déjà existants :

- Ordre de malte pour une réflexion sur le lancement de nouvelles équipes mobiles à Marseille déjà rencontré en 2022 mais avec un nouveau temps de travail a eu lieu
- Action contre la faim pour penser l'évolution et l'accompagnement du DADA, l'association SAJ et le SamuSocial de Marseille pour mettre en place des permanences infirmières aux douches municipales (effectif depuis décembre 2023)
- Fondation Abbé Pierre pour son projet d'équipe mobile d'accompagnement aux droits
- Ville de Marseille pour un projet d'accueil de jour municipal
- Equipe PsyCLIP de l'APHM dans le cadre du renforcement de son réseau partenarial
- UNIOPSS pour sa journée inter URIOPSS
- FAS pour une journée nationale sur les LHSS-LAM-ACT

## **Lutter contre les stigmas et la discrimination**

### **13. Sensibilisation à la prise en charge des personnes en situation de précarité à l'école des Marins Pompier de Marseille**

Ces interventions, conduites auprès des futurs chefs d'agrès du bataillon, sont des sessions de sensibilisations aux problématiques rencontrées par le public sans abri, plus spécifiquement sur les questions de maintien de la santé dans la rue et d'accès et de continuité des soins.

Ces interventions sont réalisées en partenariat avec les équipes mobiles du territoire. En fonction des équipes qui interviennent des focus sont fait sur les thématiques plus spécifiquement traitées par ces équipes : questions d'addiction, de grande marginalité, de santé mentale ou de public jeune.

Menées sous forme d'échange libre, elles permettent d'ouvrir le débat entre les intervenants et les stagiaires qui apprécient particulièrement de pouvoir aborder les difficultés qu'ils rencontrent lors de leurs interventions sur le terrain.

Ces interventions sont menées en partenariat avec les équipes mobiles professionnelles du territoire. En 2023 elles ont été conduites avec l'équipe gare de l'ADJ Bouës, l'équipe gare de l'ADDAP13 et le Bus 31/32.

En raison des vacances de poste, seules les sessions du premier semestre ont pu se tenir. 4 sessions de formation (janvier, février, avril et juin) auprès de groupe de 15 à 17 stagiaires. En tout 63 stagiaires ont ainsi pu être sensibilisés à la prise en charge du public vulnérable et au travail des équipes partenaires de Marseille

## **Favoriser l'objectivation des besoins**

### **14. Dénombrement des personnes sans abri ayant accédé à un lieu d'accueil bas seuil**

Le dénombrement des personnes sans abri ayant accéder au moins une fois dans l'année à un lieu d'accueil ou de soin à bas seuil d'exigence est une des premières actions mise en place par le projet ASSAb à sa création fin 2011. Ainsi un premier dénombrement réalisé sur les files actives 2011 des lieux d'accueil bas seuil a été publié en 2012.

Cette démarche de recensement a été conduite, selon la même méthodologie, sur les files actives de 2016. Les résultats ont été rendus publics en mars 2019.

Le 3ème dénombrement portant sur les files actives de 2019 devait être réalisé en 2020. La crise sanitaire et les différents confinements qu'elle a provoqués a empêché la tenue de ce calendrier. D'autres difficultés se sont présentées pour accéder aux bases de données de certains partenaires et notamment celle du SIAO13. En effet cette demande de communication de la base de donnée à un organisme extérieur étant la première du genre depuis la mise en service de SI

SIAO, il nous aura fallu obtenir une autorisation de la DGCS avant de pouvoir recueillir les files actives du 115 et de service PLUS. L'ensemble de ces difficultés ayant trouvé une solution dans le courant de l'année 2021, un document de synthèse présentant les principaux résultats de la démarche a pu être diffusé en janvier 2022, juste avant la première nuit de la solidarité à Marseille. La nouveauté de ce recensement 2019 fut de pouvoir comparer les bases de données avec celles du recensement de 2016. Au-delà des seuls constats d'évolution numéraire de la population et de sa composition, cela a permis de travailler sur le taux de renouvellement de la population et d'esquisser de premières hypothèses sur le type de public présent d'un recensement à l'autre (principalement des hommes de plus de 50ans).

Ces recensements étant prévus tous les trois ans, une nouvelle opération a démarré en 2023 sur les files actives 2022 des structures d'accueil et de soin à bas seuil d'exigence. Une stagiaire APHM a travaillé au recueil des files actives de l'ensemble des structures bas seuil de Marseille. Parallèlement le projet a fait appel à une chargée de projet pour réaliser une note de synthèse des analyses de ce nouveau recensement et produire une approche réflexive de ces démarches de recensement.

Début 2024, les analyses qualitatives et la note de synthèse sont terminée mais il reste un travail de nettoyage des données quantitatives à finaliser.

En raison des décalages de temporalité et des moyens insuffisants alloués à chacune de ces démarches le travail d'analyse croisée des données avec celles recueillies lors de la nuit de la solidarité n'a pas pu aboutir.

## 15. Nuit de la solidarité

Une seconde édition des nuits de la solidarité à Marseille s'est tenue en janvier 2023. Le coordinateur du projet ASSAb fait toujours partie du comité de pilotage de cette opération. Pour cette nouvelle édition de la NDLS, l'équipe du projet ASSAb a été sollicité à plusieurs niveaux lors des phases de préparation ainsi que lors de l'analyse des données recueillies, travaillant alors de façon conjointe avec le statisticien du SIAO en charge de ces analyses.

A Sur le second semestre de l'année, la coordination ASSAb a de nouveau participé au comité de pilotage de l'édition 2024 à venir, participé activement aux réunion du groupe de travail associatif de cette opération mais aussi travaillé directement avec le chargé de mission de la ville sur le découpage de la sectorisation et l'identification des points d'attention sur chacun des secteurs couvert lors de cette édition à venir.

## 16. Observatoire des pauvretés

Depuis de nombreuses années les réflexions se succèdent sur la possibilité de mettre en place un dispositif d'observation de la grande pauvreté sur Marseille.

Relancée par le collectif Alerte en 2021 la réflexion sur ce projet d'observatoire s'est depuis poursuivi afin d'y impliquer à la fois le tissu associatif et les institutions concernées (Préfecture, DDETS, Ville de Marseille, CD13, Région PACA). C'est dans le cadre de son 5<sup>ème</sup> axe de travail (amélioration de la connaissance des publics) que le projet ASSAb s'est impliqué dans ces réflexions. Si l'ensemble des acteurs s'accorde sur la nécessité du développement d'un tel objet, les avis divergent sur les objectifs de cet observatoire, son mode de fonctionnement et le territoire qu'il devra couvrir. Un autre enjeu réside aussi dans sur le portage administratif et institutionnel ainsi que sur la gouvernance de cette structure à venir.

Afin de lancer un dispositif qui rassemble au mieux l'ensemble des attentes des différents acteurs mobilisés autour de sa création une première année de préfiguration et de modélisation de l'observatoire a été acté. La coordination ASSAb a participé au processus de recrutement de la personne en charge de coordonner cette préfiguration. La dernière phase de recrutement a eu lieu le 24 novembre 2023. La coordinatrice de l'observatoire a pris ses fonctions le 8 janvier 2024. L'URIOPSS est actuellement le porteur de cet observatoire pour cette année de préfiguration.